



COMMUNE DE LES LAUBIES

Note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2024 - Budget EAU

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet www.les-laubies.fr.

Le budget primitif Eau Potable retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif eau 2024 a été voté le **04/04/2024** par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

En section de fonctionnement, le budget primitif 2024- eau potable a été élaboré avec la volonté de :

- ✓ Maintenir un suivi rigoureux des dépenses de fonctionnement. Les niveaux de dépenses seront ajustés au plus près aux besoins générés par l'activité du Syndicat.
- ✓ Maintenir le ratio prix/qualité/services aux Communes.
- ✓ Ne pas augmenter les tarifs des abonnements et consommations

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des ventes d'eau, des abonnements et redevances, des prestations fournies à la population,

Les recettes de fonctionnement 2024 représentent **181 508,53** euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les rémunérations du personnel, l'entretien du réseau d'eau communal, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées.

Les dépenses de fonctionnement 2024 représentent **181 508,53** euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

| Dépenses | Montant | Recettes | Montant |
|--|-------------------|--|-------------------|
| 011 – Charges à caractère général | 89 550,95 | 002- Résultat de fonctionnement reporté | 136 108,53 |
| 012- Charges de personnel | 22 000,00 | 70- Produits, services, domaine, ventes diverses | 45 000,00 |
| 014-Atténuations de produits | 5 000,00 | 75-Autres produits de gestion courante | 400,00 |
| 65-Autres dépenses de gestion courante | 500,00 | | |
| 67-Charges exceptionnelles | 2 000,00 | | |
| 022- Dépenses imprévues | 12 457,58 | | |
| Total dépenses réelles | 131 508,53 | Total recettes réelles | 181 508,53 |
| Charges (écritures d'ordre entre sections) | | | |
| 023-Virement à la section d'investissement | 50 000,00 | Produits (écritures d'ordre entre sections) | |
| Total général | 181 508,53 | Total général | 181 508,53 |

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section d'exploitation qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la collectivité à moyen et long terme (le renouvellement des réseaux d'eau, les grosses réparations des réservoirs, le renouvellement des compteurs de réservoirs...).

Le montant de la section d'investissement s'élève à **99 516,92 €** et s'équilibre comme suit :

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

| Dépenses | Montant | Recettes | Montant |
|-------------------------------------|------------------|--|------------------|
| 001- Solde d'investissement reporté | | 001- Excédent brut reporté | 47 516,92 |
| 21- Immobilisations incorporelles | 40 000,00 | 021-Virement de la section de fonctionnement | 50 000,00 |
| 23- Immobilisations corporelles | 58 000,00 | 0 Hors équipement | 2 000,00 |
| 020- Dépenses imprévues | 1 516,92 | | |
| Total général | 99 516,92 | Total général | 99 516,92 |

c) Les principaux projets de l'année 2024 sont les suivants :

- La réfection du réseau d'eau du Crouzet-plo
- La réfection du réseau d'eau d'Espeysses